

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration.

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT

AVOCAT

47, rue Royale, Trois-Rivières

OLIVIER & DESY

AVOCATS

4, rue Alexandre, Trois-Rivières

HARNOIS & METHOT

AVOCATS

42, rue Du Platon, Trois-Rivières

OS. HARNOIS. H. G. METHOT

Dr L. P. NORMAND

RUE BONAVENTURE

HEURES DE CONSULTATION :

8 à 9 heures A. M.

1 à 3 " P. M.

7 à 8 " P. M.

Téléphone 18. Boîte B, P. 302

Dr ALPH. METHOT

Successeur du Dr Gervais

50, AVEN. LAVIOLETTE

HEURES DE CONSULTATION :

8 à 9 heures A. M.

1 à 3 " P. M.

7 à 8 " P. M.

Téléphone 28. Boîte B, P. 474.

Dr N. LAMBERT

Médecin-Chirurgien

122, RUE NOTRE DAME

Résidence de M. R. S. COOKE

HEURES DE CONSULTATION :

8 à 10 heures A. M.

1 à 3 " P. M.

7 à 9 " P. M.

Service de nuit à toute heure.

Téléphone 53. 85 94

JOS. A. FRIGON

AGENT D'ASSURANCES

Cote du Boulevard Turcotte

FEU, VIE, ACCIDENT, MARINE

GARANTIE

Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes

Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans.

Bureau, No 114.

Résidence, No 49.

B. de P. 425. 3 2 93-1a

LA "CANADA LIFE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET FOND - \$11,000,000.00
OBTINT ASSUR. AU DELA DE - \$1,000,000.00
REVENU ANNUEL, AU DELA DE - 2,000,000.00

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada.

Assurances effectuées aux plus bas taux.

Agence aux Trois-Rivières :

978 DU BOULEVARD TURCOTTE.

JOS. A. FRIGON, Agent.

B. de P. 425

Téléphone 114. 1-9-92-1a

Fenilleton du TRIFLUVIEN.

AU PAYS DU SOLEIL

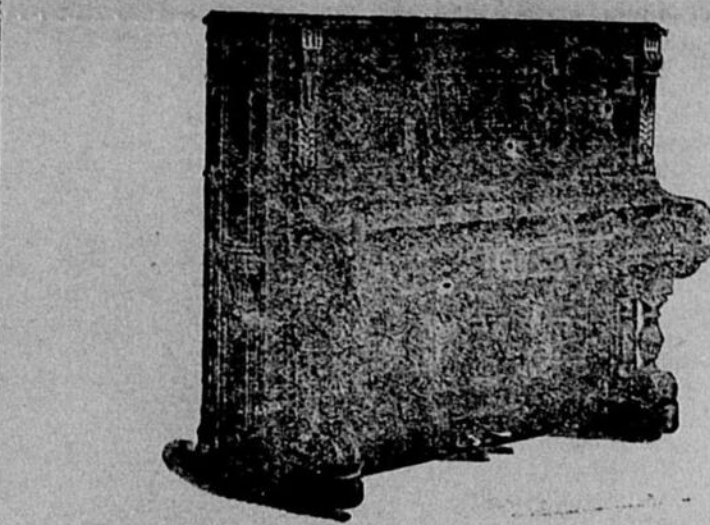
CHAPITRE VIII

(Suite)

Mais ni Paul ni ses amis n'étaient venus là pour étudier ou même simplement admirer les magnificences de la nature, et ce fut sans se retourner qu'ils gravirent le cône jusqu'au sommet; là seulement ils se retournèrent et un cri d'étonnement leur échappa quand arrivés au bout, ils aperçurent en regardant devant eux, dans la position opposée au camp, le spectacle grandiose qui se déroulait devant eux.

Ils s'attendaient à voir au-dessous d'eux la continuation de ce terrain stérile et tourmenté à travers les anfractuosités duquel ils avaient cheminé depuis plusieurs jours.

C'était tout le contraire. Une plaine immense, une mer de verdure s'étendait en avant jusqu'aux bornes de l'horizon; du buisson ils passaient sans transition à la steppe herbeuse,



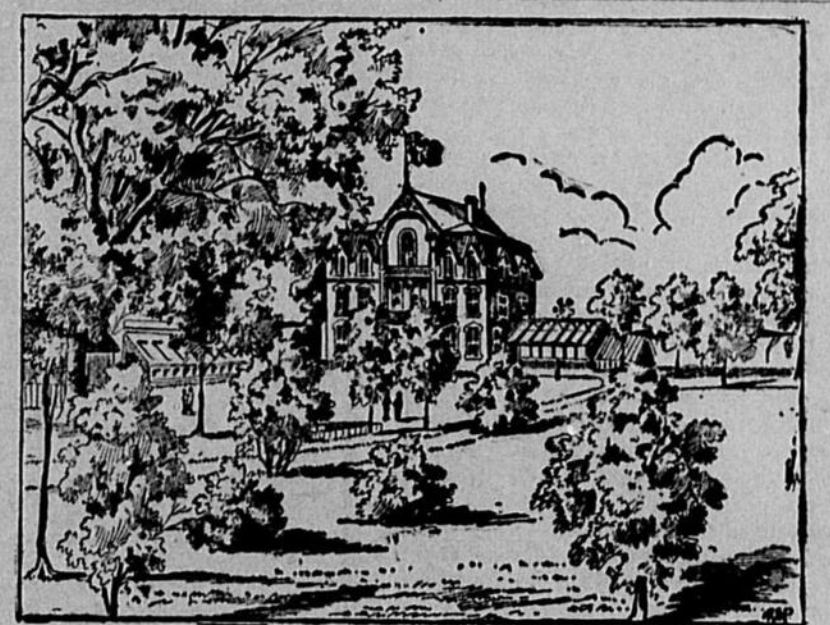
LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU
MAISON FONDÉE EN 1860.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS

HARDMAN, de New-York. GERHARD HEINTZMAN Ch., de Toronto.
MENDELSSOHN, de Toronto. WORMWIT, de Kingston

Outre les pianos, nous avons un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi-siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catalogues expédiés sur demande. Accord et réparations faits à l'ordre.

1637, RUE NOTRE-DAME, 1637 - Montréal
TELEPHONE 1297. 7-6-93-1a



CETTE GRAVURE REPRÉSENTE

L'INSTITUT POUR LA GUERISON DE L'IVROGNERIE

Du PÈRE MURPHY

A MAISONNEUVE, - MONTREAL-EST,

Sur la voie des Chars Urbains passant par la rue Notre-Dame.

Le père Murphy a obtenu un succès éclatant dans la guérison de l'alcoolisme, de l'abus de la morphine, du tabac, et de la Névralgie, dû aux méfaits de son traitement merveilleux.

C'EST LE SEUL INSTITUT pour le traitement des maladies dites alcooliques par les Législatures du Canada. Après une sévère investigation les comités du Parlement de la Nouvelle-Ecosse et de Québec lui ont donné leur support sans restriction et dans ces deux provinces des octrois en argent lui ont été accordés. Plus de dix-sept mille cas (17,000) ont été traités avec succès en Canada durant les trois dernières années par le Père Murphy. Nous avons des certificats d'hommes marquants dans toutes les professions.

ACCOMMODATION SPECIALE POUR LES DAMES.

Pour conditions et informations s'adresser à

GEO. GRANT, Gérant.

Téléphone 7086.

P. O. Boite 91, MAISONNEUVE, P. Q.

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique propriété commerciale, située dans le centre des affaires, rapportant 10 000 de revenu annuel en très bon ordre.

La maison est en briques à trois étages, avec un hangar en briques à deux étages. Pour plus amples informations, s'adresser à

N. MARCHAND & Cie,

42, Rue du Platon,

Trois-Rivières.

10-7-94-jno.

A VENDRE

M. ZEPHIRIN MARCHAND, de cette ville, offre en vente: son quai, clos de bois, de charbon, bureau, balance, hangar à charbon, etc., tout ce qui lui sert pour son commerce de charbon et de bois. C'est une excellente occasion. Conditions faciles. S'adresser à

Z. MARCHAND,

No 110, Rue du Fleuve,

Trois-Rivières

6-11-94-3m



Un Cas Presque Sans Espoir.

Un Rhume Terrible. Aucun Repos ni jour ni nuit. Abandonné des Médecins.

UNE VIE SAUVÉE EN PREVENANT

Le Pectoral-Cerise d'AYER

La plus haute récompense à l'Exposition Océanographique.

Les Pilets d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

APPROBATION SANS RESERVE

De l'œuvre du Père Murphy, par le digne Evêque des Trois Rivières

PALAIS EPISCOPAL,

Trois-Rivières, 22 Nov. 1894.

Rév. Père Murphy, Montréal.

Rév. Père,

C'est avec un plaisir réel que je rends témoignage au grand bien que fait votre "Cure" dans ce pays où l'intempérance cause tant de ravages et de misères.

Votre Institut est certainement appelé à guérir cette plaie sociale, et à rendre à notre peuple la paix et le bonheur.

Je vous prie donc, Rév. Père, de recevoir mes félicitations empressées à propos de votre immense succès, et je ne puis en dire assez pour vous encourager à continuer une œuvre si patriotique et si chrétienne. Le grand nombre de personnes que vous avez guéries dans ce district remercient Dieu du grand engagement que vous avez opéré chez eux.

Chacun a repris la routine de son ouvrage journalier avec joie et espoir, et avec une vigueur toute nouvelle.

Je vous offre de nouveau mes félicitations sincères et je demeure, Votre serviteur dévoué,

L. F.

Evêque des Trois Rivières

LE BUDGET

M. Savariau entreprend la discussion sur le budget et, dans un discours rempli de chiffres officiels, il réduit à néant les dissertations de M. Shehyn. S'attaquant d'abord au raisonnement de l'extrémisme sur l'emprunt, il démontre qu'il pêche par la base puis qu'il a oublié dans son estimation de la dette de 30 juin 1891 d'inclure un déficit de \$1,344,000. Il a oublié de dire aussi que le gouvernement Mercier a obtenu \$9,421,000 de recettes extraordinaires, soit \$5,285,000 de plus qu'il n'a payé aux chemins de fer, pour les biens des Jésuites et les édifices publics de Québec.

Le député du Sheppard a fait aussi les comparaisons suivantes entre les dépenses des deux régimes, et démontre les réductions nombreuses faites par les conservateurs.

Enfin les dépenses pour toutes causes exceptées pour les chemins de fer en 1890, étaient de \$4,869,880 et en 1893-94 seulement \$4,492,106 soit une réduction de \$177,393.

D. Gladu, au nom de l'opposition, propose un amendement que le parti conservateur a manqué à ses promesses et que la chambre a droit de le censurer.

Cette motion est rejetée sur un vote de 30 contre 16, puis la chambre se forme en comité des voies et moyens et

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 2.

Immédiatement après que l'Orateur eut pris le fauteuil, cette après-midi, on a recommencé le débat sur le budget.

L'honorable M. Shehyn a prétendu que la dette de \$25,000,000 qui existait lors de la chute du gouvernement Mercier, consistait en \$19,925,000, dette contractée par les conservateurs, et \$3,126,000 subventions aux compagnies de chemins de fer votées à l'unanimité par la chambre, le reste étant réparti dans l'administration générale.

M. Shehyn ajoute que les deux administrations peuvent se comparer.

"Les conservateurs, dit-il, avaient promis de réduire à \$3,000,000 les dépenses annuelles et les dépenses de 1894-1895 vont atteindre \$4,017,000, somme à laquelle on doit ajouter \$150,000 pour dépenses imprévues."

L'honorable M. Taillon—Il n'y aura aucun budget supplémentaire.

L'honorable M. Shehyn—Alors l'honorable M. Taillon connaît mieux que tous les trésoriers de la province qui l'ont précédé.

L'honorable M. Taillon—Ce n'est pas une tâche impossible que de connaître mieux que les trésoriers qui m'ont précédé. Quant à ceux de l'avenir, j'ignore lesquels seront leurs collègues.

M. Shehyn parle jusqu'à 6 heures, et la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

L'heure réservée aux bills privés, a été consacrée au bill de Montréal et cette mesure n'a pas avancé d'un pas.

M. Cooke a ouvert le débat en comité et a combattu presque chaque article du bill.

M. Stephens parla ensuite et prit le reste du temps disponible.

L'heure expirée, N. Nantel protesta contre l'obstruction faite par M. Stephens. Des moyens seront pris, dit-il, pour empêcher cette tactique de réussir.

La meilleure chose à faire, dit M. Taillon, est de discuter le bill, article par article, et c'est ce qui aura lieu à l'avenir. Si la discussion continue comme elle est commencée, le gouvernement sera obligé de tuer le bill ou de prolonger indéfiniment la session.

LE BUDGET

M. Savariau entreprend la discussion sur le budget et, dans un discours rempli de chiffres officiels, il réduit à néant les dissertations de M. Shehyn. S'attaquant d'abord au raisonnement de l'extrémisme sur l'emprunt, il démontre qu'il pêche par la base puis qu'il a oublié dans son estimation de la dette de 30 juin 1891 d'inclure un déficit de \$1,344,000. Il a oublié de dire aussi que le gouvernement Mercier a obtenu \$9,421,000 de recettes extraordinaires, soit \$5,285,000 de plus qu'il n'a payé aux chemins de fer, pour les biens des Jésuites et les édifices publics de Québec.

Le député du Sheppard a fait aussi les comparaisons suivantes entre les dépenses des deux régimes, et démontre les réductions nombreuses faites par les conservateurs.

Enfin les dépenses pour toutes causes exceptées pour les chemins de fer en 1890, étaient de \$4,869,880 et en 1893-94 seulement \$4,492,106 soit une réduction de \$177,393.

D. Gladu, au nom de l'opposition, propose un amendement que le parti conservateur a manqué à ses promesses et que la chambre a droit de le censurer.

Cette motion est rejetée sur un vote de 30 contre 16, puis la chambre se forme en comité des voies et moyens et

adopte un certain nombre d'articles du budget de l'administration de la justice, de l'instruction publique et de l'agriculture.

A 2 heures la chambre s'ajourne.

3 janvier 1895.

L'Orateur prend son siège à 4 h. m. L'honorable M. Taillon, en proposant son bill concernant l'Orateur du Conseil Législatif, dit qu'en plaçant l'Orateur du Conseil au rang des ministres et en fixant son salaire à \$3,000 une économie appréciable sera effectuée.

"Puisque dit-il, l'opposition a si souvent demandé l'abolition du Conseil Législatif, elle devrait consentir à la réduction des dépenses qu'il entraîne."

L'honorable M. Marchand s'est opposé à la deuxième lecture du bill qui, cependant a subi sa deuxième lecture et a été adopté en troisième lecture.

L'honorable M. Pelletier propose que la Chambre se forme en comité et prenne en considération les résolutions concernant le contrat du gouvernement avec les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul.

Ce contrat a été passé le 31 août 1892, il s'agit de l'école de réforme. Le prix convenu pour l'entretien et le soin des enfants a été fixé à cent vingt dollars par année pour chaque enfant lorsque le nombre des internes serait de deux cent cinquante ou plus et à cent trente dollars lorsqu'il serait moindre.

La résolution pour l'entretien de l'école et dans ce but, vu que le gouvernement provincial a payé aux Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, en 1891, \$50,349.47, en 1892, \$53,600.03, en 1893, \$35,206 et vu que présentement le nombre des enfants à cette institution est réduit à 204, le contrat intervenu entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, et inclut dans l'acte 56 Victoria, chap 8, soit modifié de manière à dire que si le nombre des enfants internes touche au minimum, le prix de leur entretien soit fixé à \$230 chacun.

M. Stephens dit que les Frères profitent du travail des enfants qu'ils ont sous leur charge.

L'honorable M. Pelletier lui répond que la résolution proposée sera très avantageuse à la province et épargnera un montant considérable.

M. Stephens réplique qu'à Columbus, dans l'Ohio, l'entretien des enfants indisciplinés ne coûte que \$66 chacun par année.

L'honorable M. Pelletier lui prouve qu'aux Etats-Unis le gouvernement de chaque Etat est obligé de payer le loyer ou l'intérêt représenté par l'usage des édifices et des hospices.

L'honorable M. Pelletier ajoute que si les enfants à l'école de réforme sont employés à quelques ouvrages, c'est dans le but de les accoutumer au travail et de ne pas les laisser dans l'oisiveté.

M. Stephens finit par féliciter le gouvernement de réduire les dépenses sous ce titre.

L'honorable M. Beaubien croit que les enfants de la réforme qui aiment l'agriculture devraient être encouragés; ce qui est admis.

La résolution est en définitive adoptée.

Un bill basé sur cette résolution est présenté et la pour la première et deuxième fois.

En comité, une autre résolution concernant les écoles de réforme et industrielles autorisant le lieutenant-gouverneur à passer des contrats pour l'entretien des enfants indisciplinés avec d'autres institutions, suivant son bon plaisir, institutions telles que les Dames du Bon Pasteur, l'Hospice Saint-Charles, etc., mais toujours, pourvu que la dépense n'exécède pas \$27,000, est aussi adoptée; et un bill basé sur cette résolution est la deuxième fois.

L'honorable M. Taillon propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution concernant les chemins de fer, stipulant que la somme d'une demi-dun p. c. soit prélevée sur tous les montants totaux accordés en subventions aux compagnies de chemins de fer.

Résolutions adoptées.

A six heures, la Chambre s'est ajournée.

SEANCE DU SOIR

L'honorable M. Marchand demande copies des jugements rendus par M. G. L. Barthe, magistrat de district à Trois-Rivières.

M. Normand attire l'attention du gouvernement sur les travaux déjà faits en vue d'établir des abattoirs spéciaux et des appareils réfrigérants pour l'exportation des viandes, et parle longuement en faveur de cette entreprise.

MM. Bernatchez, Caron et Lussier se prononcent fortement pour le projet et, à une heure après minuit, la Chambre ajourne ses séances.

Québec, 4.

A la séance de cette après-midi, on a approuvé le contrat Vallières.

Les honorables M. M. Nantel et Taillon ont donné des explications très convaincantes basées sur les documents inclus dans le rapport du commissaire des travaux publics.

L'opposition représentée par M. Déchêne et M. Fitzpatrick s'est contentée de faire quelques remarques.

La bill de l'honorable M. Beaubien, concernant l'Exposition de Montréal, a été adopté après une discussion tout à fait intéressante.

Il a été décidé, après de nombreuses et vives passes d'armes, de remettre la discussion relative au bill de Montréal à demain matin.

A 12.40, la séance s'est ajournée.

Québec, 5.

SEANCE DE SAMEDI MATIN

A 11 heures a. m. l'Orateur au fauteuil.

L'honorable M. Taillon propose que la chambre se forme en comité général sur les résolutions concernant la culture de la bétterave sucrière. En 1891 un ordre en conseil a été approuvé nommant M. Bernatchez et autres pour faire partie d'une commission chargée d'étudier cette question. Rapport a été fait et il faut maintenant payer ces services. Un somme de \$1000 doit être payée à M. Bernatchez.

M. Stephens s'y oppose mais la résolution est adoptée.

On discute ensuite le bill de Montréal, la clause suivante est d'abord contestée.

"Les échevins de la dite cité recoivent annuellement une rémunération pécuniaire pour leurs services. Cette rémunération sera fixée à la discrétion du Conseil de la cité, pourvu qu'elle ne dépasse pas une somme de cinq cents piastres pour chacun des dits échevins et une amende n'exécute pas cinq piastres sera rétranchée de ses émoluments, pour chaque année, soit du Conseil, soit d'un comité à laquelle un échevin aura été absent."

Une discussion animée s'élève.

MM. Stephens, Parizeau et Pelletier s'opposent à cette clause que M. Villeneuve défend. La clause est rejetée.

Plusieurs des articles d'importance secondaire du bill sont adoptés et l'on décide de remettre à lundi la discussion des articles concernant le coût des améliorations et l'établissement de rucs et concernant le pouvoir d'emprunter.

Plusieurs bills sont adoptés en seconde lecture, entre autres le bill de l'honorable M. Taillon pour amender la loi des licences de manière à permettre aux municipalités de taxer les colporteurs jusqu'au montant de \$100.

A 12.40 hr., la Chambre s'ajourne.

(A continuer)

Le CHEROKEE VERMIFUGE tue les vers toujours.

LE TRIFLUVIEN
JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
P. V. AYOTTE,
171 & 173, RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES

A qui toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT :
(En An).....\$2.00
Six Mois.....\$1.00
EDITION HEBDOMADAIRE
Un An.....\$1.00. Six Mois.....50 cts
Strictement payable d'avance

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arrérages ne sont pas payés s'il y a.

TARIF DES ANNONCES :
Les annonces seront tolérées sur Nonpareil aux conditions suivantes :
Première insertion, par ligne.....10 cents
Les insertions subséquentes, par ligne.....5 cents
Condition spéciale pour annonces à long terme.

LE TRIFLUVIEN

Mardi, 8 Janvier 1895

Lettre Parlementaire

Québec, 7 Janvier.

Votre député, M. Normand, a soulevé dans la Chambre la question des abattoirs. C'est une grosse question. J'ai rarement entendu, au cours de nos délibérations, un discours plus pratique que celui qu'a prononcé le député des Trois-Rivières. C'est qu'en effet la question est très pratique, et l'homme très pratique de son côté.

Le projet pour lequel il demande des secours est-il praticable ? Voilà, il me semble, la première question qu'il convient de se poser. — Oui, répondrai-je, à la seule condition que le gouvernement ne boude pas, mais soit acquis au projet, corps et âme. Le peut-il dans les circonstances ? Voilà une question à laquelle seul le gouvernement peut répondre. S'il s'en rapporte au mérite du projet, il sera de tout cœur favorable à cette idée, l'une des plus productrices que l'on puisse concevoir. S'il calcule son revenu et les nécessités publiques auxquelles il a à faire face, il sera peut-être embarrassé.

Posons la question à son mérite. Le projet est-il utile, est-il désirable ? Qui le contestera ? Les abattoirs, c'est l'utilisation de l'élevage, n'est-ce pas ? L'élevage est-il possible dans notre province ? En un mot comme en cent, les pacages dans notre province peuvent-ils suffire au commerce des animaux engraisés ? Sur ce point — et il est essentiel — les opinions diffèrent. Les uns disent : oui, les autres disent : non.

Le meilleur moyen, il me semble, serait de résoudre d'abord cette question au moyen d'une commission chargée d'établir les ressources de notre province à ce point de vue. C'est, à mon avis, le nœud gordien de la question. Démontrer que nous avons assez d'animaux pour répondre à ce commerce, et votre cause sera gagnée.

Et pourquoi n'en aurions-nous pas assez ? Calculez, si vous le pouvez, le nombre d'acres de terre qui ne répondent pas aux besoins d'une culture intensive, sans perdus pour le pays. Consacrez cet ensemble de terres à l'élevage, et dites-moi si vous n'auriez pas les éléments indispensables à un commerce d'animaux engraisés. Remarquez que vous aurez pour vous les taux de transport.

C'est la seule objection que l'on fait au projet. N'y aurait-il pas lieu de l'étudier tout au moins ? Pourquoi ferait-on échouer une entreprise qui, de l'aveu de tous, ferait la richesse de la province, s'il est possible de surmonter cet obstacle ? Nous avons là les éléments d'un progrès dont on ne se fait pas d'idée par les entreprises subsidiaires qui s'y rattachent et qui sont énumérées dans le discours du député des Trois-Rivières.

J'espère que le gouvernement étudiera soigneusement cette question, que le ministre de l'agriculture s'y intéressera spécialement, car il y a là, à l'entreprise est réalisable, un dérivatif puissant à notre activité agricole, et l'étude que l'on fera de la question conduira à des conclusions favorables au projet.

Rien d'important à signaler dans la législature, si ce n'est les résolutions présentées par l'honorable M. Nantel pour valider le contrat Vallières. C'est l'un des fameux contrats passés par le gouvernement Mercier et qui ont donné lieu aux dénonciations de la presse conservatrice. Le croirait-on ? C'est la gauche qui l'attaqua. Peut-on concevoir pareille inconséquence ?

La question peut se résumer com-

me suit : Le gouvernement Mercier avait donné à M. Vallières la commande des meubles qui devaient garnir le palais de justice de Montréal, dont les réparations n'étaient pas menées en train à cette époque. Les élections fédérales demandaient des fonds et il fallait remplir la caisse libérale. M. Mercier, pour aider ses amis, imagina ce moyen, comme il en imagina, du reste, bien d'autres. M. Vallières reçut une avance de \$60,000 sur son contrat. Il va s'en dire que l'avance ne lui resta pas mais contribua à grossir le fonds électoral.

Le contrat était passé tout de même et liait le gouvernement de la province. A son arrivée au pouvoir, le gouvernement DeBoucherville d'abord et subséquemment le gouvernement Taillon durent le reconnaître. Tout en le condamnant, ils durent s'efforcer d'en tirer le meilleur parti possible. C'est ce qu'ils firent, en tournant l'exécution du contrat de gauche en droite, en neutralisant l'effet dommageable.

Eh bien, c'est ce contrat que la gauche a attaqué, contrat qui est le partage exclusif du cabinet Mercier et qui, sans le coup de vent qui a renversé ce gouvernement pourri, eût probablement fait perdre à la province une centaine de mille piastres. Le gouvernement actuel n'a de responsabilité que celle qui s'attache, dans l'espèce, à l'exécution d'un contrat mal fait et qui autorisait toutes les déprédations possibles.

E. LIANE.

La question des abattoirs

Discours prononcé, à l'Assemblée législative de Québec, dans sa séance du Jeudi 3 Janvier 1895, par M. T. E. Normand, député des Trois-Rivières

M. l'Orateur,
J'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Magnan :

Que cette chambre appelle l'attention du gouvernement sur les études et les travaux qui ont été faits dans le but d'établir des abattoirs et des frigorifères dans la province de Québec et sur les bénéfices et les avantages qui en résulteraient pour cette province, notamment pour la classe agricole et pour l'industrie ; et elle soumet ce projet à la bienveillante considération du gouvernement.

Permettez-moi d'appuyer cette proposition de quelques considérations que je crois justes, mais d'abord, laissez-moi dire que ce n'est pas sans une forte hésitation que je le fais, dans la conviction où je suis que la tâche que j'entreprends est remplie de difficultés et peut être bien au-dessus de mes forces. Je compte, M. l'Orateur, sur votre indulgence et celle des honorables membres de cette chambre, pour entreprendre de traiter, si imparfaitement que ce soit, un sujet de cette importance.

Le peu d'étude que j'ai faite de la question des abattoirs, je l'ai faite au double point de vue, des avantages inculcables qu'une entreprise de ce genre doit rapporter et à la classe agricole et à l'industrie proprement dite. Notre population agricole passe depuis 2 à 3 ans une évolution progressive. L'industrie laitière a fait renaître, et cela à bon droit, dans un grand nombre de localités en cette province l'espoir de l'aisance et de la richesse.

Nous devons une grosse dette de reconnaissance à ceux qui ont fondé et stimulé cette industrie. Plus que qui que soit, ils ont contribué à donner aux cultivateurs un regain de courage en leur faisant voir la possibilité de créer une honnête aisance pour eux et leurs enfants. Cependant, l'industrie laitière n'est pas complète sans abattoirs. Il faut aux cultivateurs un marché où ils puissent écouler à des prix rémunérateurs le surplus de leurs troupeaux.

Il est établi, M. l'Orateur, que tous les ans, dans la province de Québec, l'on abat près de 80,000 à 100,000 veaux, à l'âge de 3 ou 4 jours, qui sont donnés en pâture aux chiens. Pourquoi cela ? Parce qu'il n'existe pas de marché rémunérateur pour ce produit fini. Tandis qu'avec de grands abattoirs, qui sont le meilleur marché, pour ne pas dire le seul marché profitable, ces veaux pourraient être gardés jusqu'à l'âge de 6 et 7 semaines et vendus pour le moins au prix de \$5.00 chacun, ce qui représente une perte sèche de \$400,000 à \$500,000 annuellement pour nos cultivateurs.

Non seulement l'abattoir est le complément nécessaire de l'industrie laitière, mais il est en même temps une cause de développement considérable.

Quel est l'effet de l'abattoir au point de vue de l'industrie ?

Abatte des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, des veaux, en préparant la chair, pour la vendre tant à l'état de viande fraîche qu'à l'état de conserves.

à la production des articles suivants : Extraits de viande et saucissons avec utilisation du résidu et des déchets de la viande pour lesquels la demande est active ; volailles, colle, huile de pied de bœuf et gélatine manufacturées avec les pieds ; corne, préparée pour faire des boutons, des peignes, Cuirs et peaux tannés ; cuir préparé pour la bourrerie et le plâtre soies de cochons pour les pinceaux et les brosses, huile, suif et graisse ; savon, avec les rebuts de la graisse et les entrailles. Engrais artificiels, avec les os, le sang et les déchets. Tout cela entraînerait l'érection de manufactures de cuirs, de chaussures, de grains artificiels ; de manufactures de draps de toute espèce, en un mot, toutes espèces d'industries.

Comme on le voit, la création d'abattoirs est un projet considérable qui aura pour effet de créer une source de travail énorme pour la classe ouvrière. Il faudra à cette industrie et les autres produits, des lignes régulières de steamers pourvus de compartiments froids, d'appareils frigorifères. C'est un autre avantage inappréciable pour le cultivateur, qui aura alors toutes les facilités désirables pour l'exportation de ses volailles, de ses œufs, de son beurre, de son fromage et de ses fruits. Le magnifique succès qui a couronné l'exportation des œufs canadiens en Angleterre depuis quelques années nous dit assez quelle source de profits il en résulterait pour l'industrie agricole.

Maintenant, je poserais une question : Notre province peut-elle produire sa part d'animaux pour alimenter un marché de ce genre ? Et je réponds : Oui ; car il est en preuve que dans les cantons de l'Est seuls, il y avait, en mars 1890, au-delà de 221,000 bêtes à cornes, dont au moins 15 p. c. étaient propres à la boucherie, soit 35,000 dans cette seule région.

Avant de terminer, permettez-moi, M. l'Orateur, de vous donner communication d'une lettre d'un monsieur qui fait le plus grand commerce d'animaux vivants de ce pays avec l'Angleterre, je veux parler de M. R. Bickerdike, homme intelligent, actif et d'une grande habileté dans ce commerce.

Montréal, 31 décembre 1894.

T. E. NORMAND, ECR. M. P. P., Québec.

Mon cher M. Normand,

En réponse à votre lettre du 27 courant, je puis dire que j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les délibérations de votre comité d'agriculture relativement à l'établissement d'abattoirs et de frigorifères, et j'ai lu avec plaisir le rapport du comité. Si le gouvernement donnait suite à ce rapport, grâce aux résultats que l'on prévoit, il doterait notre province d'une industrie dont les cultivateurs ne pourraient faire autrement que de ressentir les effets.

Il est absolument inutile de discuter au long ces avantages, qui sautent trop aux yeux pour qu'ils puissent prêter au moindre doute. L'établissement d'abattoirs pour l'exportation de la viande veut dire l'érection nécessaire de frigorifères sur terre et sur mer, ce dont on a grand besoin pour le transport de nos produits d'une nature périssable, tel que le beurre, les œufs, les fruits, etc.

Naturellement, la production de ces produits n'est pas assez considérable, malgré l'état prospère actuel de notre industrie du beurre, pour justifier l'érection d'une telle série de frigorifères dans l'unique but d'exporter ces produits, etc. Dans ce cas, le gouvernement s'imposerait de même qu'il imposerait à la population de cette province une charge lourde et inutile que notre production en petits produits de la ferme ne justifierait pas de sitôt.

Conséquemment, pour atteindre le succès dans une entreprise aussi importante, la viande est un article de nécessité absolue (sine qua non) ; et avec la viande, le beurre, les fruits, etc., deviennent alors un facteur important dans l'ensemble de l'entreprise.

Mais, dans les conditions particulières du pays et vu le capital considérable qu'exige l'établissement et l'exploitation de l'industrie projetée, les hommes d'affaires ont jusqu'ici hésité à placer leurs fonds dans une entreprise de ce genre, sans s'être assuré d'une aide matérielle importante de la part du gouvernement ; et je n'ai aucun doute qu'avec cette aide, une forte compagnie peut se former qui l'appuierait très volontiers.

Je puis aussi déclarer en toute sûreté qu'il n'y a rien de tel que de telles circonstances, des abattoirs et des frigorifères bien administrés peuvent être un succès pour nos cultivateurs, le gouvernement et les promoteurs.

Je vous souhaite donc tout le succès possible dans vos louables efforts.

Bien à vous,

(Signé) R. BICKERDIKE.
(Vifs applaudissements.)

Forcé d'y venir

A quoi sert d'essayer autre chose, puisque vous êtes toujours forcé d'en venir au Baume Rhumal pour obtenir une cure radicale des maladies des bronches et des poumons ? Sans lui, la guérison n'est jamais ni complète, ni certaine ; seul le Baume Rhumal vous enlève toute crainte et tout souci sur les suites d'un rhume, de la grippe, d'un enrouement ou d'une bronchite. Il est vendu partout 25 centimes le flacon.

La Pharmacie Williams en a l'agence pour le district de Trois-Rivières.

AU CONSEIL-DE-VILLE

Séance du 7 Janvier 1895

Présents : Son Honneur le Maire Panneton, MM. les Echevins : Baptiste, Cressé, Bellefeuille, Ricard, Dussault, Lymburner (Cyr.), Lymburner (Tél.), Bourcival.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
Une requête de M. Octave Romain, homme de police, est présentée, demandant qu'une police d'assurance soit prise sur sa vie, comme sur celle de ses compagnons.

Révisé au comité des finances.
Une lettre de M. Joseph Pope, parlant au nom de Lady Thompson est lue ; elle remercie les membres du conseil-de-ville des marques de sympathie témoignées à l'occasion de la mort de son époux, feu Sir John S. Thompson.

Une lettre de M. Wisawad de New-York adressée à son Hon. le Maire, touchant la question des abattoirs est lue.

Puis une résolution est passée à cet effet, sur laquelle résolution un règlement sera préparé et dont nous donnerons les détails dans un prochain numéro.

Une requête de M. Jos. Laforce de Ste Monique demandant au conseil la permission d'établir un ligne téléphonique sur la glace jusqu'ici est accordée.

Une requête de Mr. Fabien Robert, au sujet d'améliorations et réparations à une cheminée du marché est référée au comité des marchés.

Le rapport des membres du comité des élections municipales concernant certains transferts de noms d'un quartier à un autre est présenté.

Avant de terminer, Son Honneur le maire a remercié au nom du public les échevins sortant de charge : MM. Cressé, Bellefeuille, Girard et Savard, des services qu'ils ont rendus à la ville durant leur séjour au conseil municipal.

Puis le Conseil s'ajourne sine die.

A quoi servent les Fleurs

(Suite)

Les fleurs sont de toutes les joies. Les fleurisseurs, au terme de leurs travaux, sous un soleil de feu, amènent des champs à la grange, avec la dernière gerbe, l'arbre de jouissance couvert de bouquets. Aux jours de l'été nos petites filles, folles de bonheur, courent dans les blés mûrs et se conforment de fleurs. Les fleurs sont de tous les triomphes ; sifflets pour les rois, bouquets pour les succès. Les fleurs adoucissent nos ennuis et nous soutiennent dans la solitude. Quand la locomotive nous emporte, laissez tomber un regard sur la terre qui se déroule à vos yeux et vous verrez que Dieu dans sa bonté la parée de fleurs de toutes les nuances et de toutes les espèces, ces fleurs sont les compagnes des cultivateurs, sans elles comment vivraient-ils ?

A la campagne, nous cachons les murs bruns de nos maisons et quelque fois aussi nos misères, sous les Jasmins, les Lilas et les Roses. Aux jours de repos, nos femmes et nos filles se délassent à faire des corbeilles ou des bordures ou bien encore à palisser coquettement des millettes flamands sur des baguettes blanches. Sans cela, le temps qu'elles usent ainsi serait peut-être employé à lire des livres de mauvais goût et des chroniques de cour d'assises.

Vous demandez à quoi servent les fleurs ! Mais vous n'avez donc jamais vu les abeilles en sucer les nectaires, y butiner le pollen et faire avec cela de la bouillie pour les miel, de belle cire et de délicieux miel pour tout le monde !

Mais vous n'avez donc jamais entendu les médecins recommander les fleurs de la Violette, de la Carmouille, de l'Oranger, du Lis blanc, ou de la Rose ? Mais vous n'avez donc jamais admiré les fleurs de la Capucine sur les cœurs jeunes de vos laitières ?

N'est-ce pas aux fleurs du Citronnier, de la Violette de Parme, de la Rose cent feuilles, du Jasmino, et tant d'autres plantes, que nous prenons ces huiles essentielles qui nous imprègnent de leurs parfums et nous réjouissent ? Les fleurs ne servent-elles pas à marquer les heures du jour et de la nuit presque aussi fidèlement que les aiguilles d'une horloge ? Ne savons-nous pas que celle de la Laitue s'ouvre à six heures du matin, celle du Nénuphar à sept, du Mouron de champ à huit, du Souci de champs à neuf, de la Pécioide napolitaine à dix, de l'Ornikagale à onze, de la Glaciale à midi, de l'Oisillet prolifère à une heure, de la Crépide rouge à deux, de la Barkhamie à trois, de l'Alysee à quatre, de la Belle-de-Nuit à cinq, du Géranium livide à six, de l'Hémérocalle fauve à sept, de la Ti coide nocturne à huit, du Nyctage du Mexique à neuf, etc ?

Est-ce que le Souci pluvial ne joint pas au mérite d'ornor nos plates-bandes, celui de nous servir de baromètre ? S'il doit faire beau dans la journée, ses fleurs s'ouvrent vers sept heures du matin, et se ferment entre trois et quatre heures de l'après-midi ; s'il doit pleuvoir elles ne s'ouvrent pas du tout.

Mais ce n'est pas encore assez ; les richesses du parterre, des serres et des appartements, les aquarelles ne suffisent point à notre bonheur : on a invité nos plus jolies fleurs pour en faire le complément obligé des parures les plus élégantes. Ce sont de véritables fleurs moins le parfum. On dit que la mode est capricieuse et inconstante, celle des fleurs ne l'est pas.

C. EON.

La constipation, et tous les dérangements du foie sont guéris par Hood's Pills.

EN FUMANT

Le Ciel nous favorise pour "Christmas" d'une bordée de neige des mieux conditionnées. C'est une bonne aubaine pour nos pauvres ouvriers. Les sans travail sont toujours trop nombreux, et vraiment c'était pitié de les voir attroupés l'autre jour aux portes de l'Hotel de ville, demandant secours aux édiles de la cité.

Aussi, les centaines de bras qui déblayaient nos rues, ont-ils pu se procurer le morceau de pain depuis longtemps attendu peut-être. Dans une agglomération comme ici, la misère noire a toujours ses victimes, et les poignantes scènes qui se déroulent chez tant de pauvres malheureux, fat toujours un bien triste contraste avec les divertissements de ces jours de fêtes.

La Noël et le Premier de l'An font époque dans nos familles canadiennes, depuis le bambin qui n'ayant pas été sage, craint fort que le bon St Nicolas ne prête trop l'oreille aux mauvais rapports qu'on va lui faire sur son compte, jusqu'à l'ami qui cherche à notre intention quelque chose de bien dans le bon marché, c'est pour tous les âges deux dates qui ont leur beau côté.

Les étalages sont encombrés de mille choses, de ces plus attirantes des ventes que les autres, et les curieux se paient aux vitrines pour bien voir tout ce qu'ils n'achèteront pas.

C'est aussi le temps de la boisson chère et les ménagères nous présentent avec complaisance, sous forme de petits plats cuisinés à point, de savantes combinaisons culinaires, dont elles ont ramené le plan tout à leur aise durant les rigueurs de l'hiver.

Un historien philosophe disait que dans tous les événements tragiques qui ont bouleversé le monde, il nous y fallait voir la main d'une femme. Ce peut galant personnage ne pouvait être autre qu'un célibataire avancé, j'en suis sûr. Sans assumer la responsabilité d'une telle assertion, je ne fais que mentionner le fait à la pensée que nos habiles cuisinières ne se sont assurés leurs succès, qu'après avoir fait répandre beaucoup de sang innocent. Les basses-cours sont dérangées, et les maigres survivants pleurent l'absence de l'absence de ceux dont les restes achala dont les abords du marché Bonsecours.

Le vaste édifice et ses alentours ne suffisent pas à contenir les donjons de Noël et du jour de l'An, la place Jacques Cartier elle-même en est toute couverte. Feu l'amiral Nelson n'a jamais vu de son vivant, une si grande hécatombe que celle qu'il apporta du haut de sa colonne. Depuis le timide agnelot jusqu'au bœuf arrogant, tous y sont et j'ai vu arriver d'immenses trains chargés, encombrés d'une cinquantaine de ces êtres dont je veux bien taire le nom, et que jamais n'ont mangés les enfants d'Israël... Les tristes siros grimacciaient encore le dernier cri de détresse poussé sous l'aiguillon du fer meurtrier. Je me demandais avec inquiétude, si quelque pou de la dépouille de ces malheureux ne devait pas paraître bientôt sur la table de ma pension.

Je viens justement de recevoir le calendrier du TRIFLUVIEN. J'en ai tout de suite paré avantageusement les murs de ma chambre et, accolé à l'un des pans qu'il couvre dans sa presque totalité, il y fait bonne figure.

Je n'ai jamais vu sans émotion un calendrier d'année nouvelle. Cette longue nomenclature de mois et de jours me semble un canevas qu'il nous faut remplir. Quo nous réservent ces jours se succédant à la file... une peine peut-être, une désillusion, effleurant une à une bien des espérances trompées et n'ayant de joie pour nous, qu'à de bien rares intervalles. Cette pensée espagnole est si vraie ; les plaisirs, ne sont que des virgules qui séparent les tristes phrases de la vie.

Chose certaine, c'est que le nom des saints du calendrier sera encore le vocabulaire qu'interrogeront les heureux papis, ayant à nommer une nouvelle progéniture. Parmi toutes ces dates de 1895, les fiancés y choisiront celle de leur mariage (!) d'autres, moins heureux, marqueront d'une croix certains quantités néfastes : billets à rembourser... et bon nombre y voient sans le savoir, le terme de leur départ pour un monde meilleur.

Mais aux lecteurs du TRIFLUVIEN, je souhaite que cela ne soit que le plus tard possible, et que, d'ici là, nos fidèles abonnés demeurent toujours les favoris du sort !

GÉRALD.

Montréal 31 décembre 1894.

GUERISON MIRACULEUSE

On nous signale la guérison presque miraculeuse de Mme Joséphine Proulx, de Central Falls, qui souffrait du beau mal et d'une bronchite, il y a près de 3 ans et qui a obtenu sa guérison en prenant 6 bouteilles de "Régulateur de la Santé de la Femme" du Dr Larivière et quelques bouteilles de "Columbian Cough Cure". Cette personne qui habite Central depuis plusieurs années, jouit maintenant d'une excellente santé. Ces remèdes sont en vente dans toute bonne pharmacie, ou bien écrivez au propriétaire.

DR J. LARIVIERE,

Manville, R. I.

Un certificat entre mille, reçu tous les mois.

Dr J. Larivière,

Docteur, ayant fait usage de votre remède le régulateur de la santé de la femme, avec une grande satisfaction, je désire avoir de vos "plasters". Je vous envoie le prix de deux en timbres poste.

MM. Evans & Sons, de Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada, où les marchands peuvent avoir mes remèdes.

Graines de Fleurs
Graines de Jardins
Graines de toute sorte

A LA PHARMACIE
HOERNER
TROIS-RIVIERES

N. Marchand & Cie.
AGENTS
D'ASSURANCES
BUREAUX :
42
Du Platon
Trois-Rivières

Billets pour l'Europe par les différentes lignes de steamers en vente au bureau des sous-séances, où les voyageurs pourront faire le choix des cabines. Les prix de passage sont les mêmes qu'aux bureaux principaux de ces diverses compagnies.

N. MARCHAND & Cie
ont ouvert un bureau d'agence d'immobilier où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires.

BUREAUX :
42, RUE DUPLATON
TROIS-RIVIERES

ALCOOLATURE D'ARNICA
DES PP. TRAPPISTES
De N. D. des Neiges, France

USAGE INTERNE.
Dans les cas suivants : Défaillance à la suite de chutes ou blessures, Gastralgies, Rhumatismes, Embarras d'estomac, Digestions troublées, Nausées, Vomissements, Fièvres Paludéennes et Typhoïdes, etc, etc.

USAGE EXTERNE.
Dans les cas suivants : Contusions, Moutures, Suite de Chutes, Ecchymoses, Coups, Blessures, Foulures des Tendons, Entorses, Fractures, Lymphangites, Resorption purulentes, Brulures, etc, etc.

CHEZ LES ANIMAUX.
L'ALCOOLATURE D'ARNICA s'administre dans tous les cas précédemment cités, mais seulement à des doses proportionnées à l'âge et à la force de l'animal.

Dépot pour le district des Trois-Rivières chez
P. V. AYOTTE,
LIBRAIRE, IMPRIMEUR & RELIEUR,
171 & 173 RUE NOTRE-DAME, — Trois-Rivières.

TOUTE NOUVEAUTE
A SES PARTISANS

Messieurs GABRIEY & PANNETON reçoivent un grand choix de Marchandises pour

ROBES ET COSTUMES DE DAMES

Ces nouveautés sont propres à donner satisfaction aux acheteurs. L'assortiment de nos MANTEAUX IMPORTÉS est complet. Les tweeds Ecosais et Anglais pour habillement sont de première qualité. Les draps pour Manteaux et les Cheviots nouveaux pour DAMES et MESSIEURS sont du meilleur choix possible. Ceux qui aiment le nouveau peuvent aller faire leur choix et acheter à leur grande satisfaction chez

GABRIEY & PANNETON
142, - Rue Notre-Dame
TROIS-RIVIERES

23-2-94-1A

Progrès de la Colonisation

Colonisation au Lac St-Jean

Etat nominatif des personnes qui, dans les mois de novembre et de décembre (jusqu'au 20), ont enregistré leur nom au département de l'Agriculture, s'en allant s'établir au Lac St-Jean.

MM. Joseph Simard, sa femme et 4 enfants, Baie St Paul, Charlevoix; Alphonse Vallée, Téléphone Villeneuve, Beauport, Québec; George Guillemette, sa femme et un enfant, Baie St Paul, Charlevoix; Prosper Boivert, St Narcisse, Champlain; Mme Honoré Jackson, St-Sauveur, Québec; Étienne Brasseur, Ottawa; Adolphe Gagnon, Manchester, N. H.; Jacques Auger, sa femme et 3 enfants, St-Roch, Québec; Arthur Rivard, Ste-Anne de la Pêrle, Champlain; Louis Gagné, Chapleau, Ontario; Louis Bouchard, St-Siméon, Charlevoix; Louis Bergeron, Manchester, N. H.; Mathias Allaire, Fitchburg, Mass.; W. Auberbouch, Rivière au Renard, Gaspé; Frs. Chartré, St-Sauveur, Québec; L. Descaresse, St-Sauveur, Québec; Chs. Fortin, Plessisville, Mégantic; Théodore Gingras, St-Jean-Baptiste, Québec; Joseph Lavanée, Cancoque, N. H.; Joseph Moisan et Elie Moisan, St-Sauveur, Québec; Robert Peiron, Thomas Tremblay, Arthur Talbot et N. Valland, Québec.

Total, 37 personnes; si à ce nombre nous ajoutons 121 inscrits au département de l'Agriculture pendant le mois d'octobre dernier, nous constatons que 158 colons sont allés s'établir dans la région fertile du Lac St-Jean pendant cette courte période.

COLONS INSCRITS AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE MONTREAL EN NOVEMBRE.

LEUR DESTINATION
Cantons du Nord, 99; Lac Témiscamie, 13; Lac St-Jean, 12; région des Basses Laurentides, 13; Montfort, 1; Nord d'Ontario, 2; total, 149 personnes; nous constatons avec le plus grand plaisir que sur ce nombre 89 personnes sont parties de la ville de Montréal en novembre dernier pour aller prendre des terres dans les localités ci-haut mentionnées, et pour s'y établir en permanence comme colons.
Courrier du Canada.

Nouvelles Diverses

Ottawa, 4.—On a commencé la construction du palais de glace que le comité d'organisation du carnaval a résolu d'ériger. L'entrepreneur, M. Lester, a trente voitures doubles occupées au transport des blocs de glace destinés au palais. La glace est tirée de la rivière Rideau entre la rue Saint-Patrick et le pont Comings. La glace à cet endroit a 15 pouces d'épaisseur. Les préparatifs pour ces grandes fêtes carnavalesques sont poussés avec beaucoup d'activité.

Paris, 6.—Le capitaine Alfred Dreyfus, qui a été condamné, le 24 décembre, à la déportation perpétuelle dans une forteresse fortifiée et à la dégradation militaire pour avoir livré à l'étranger des secrets du gouvernement de la République française, a subi, hier matin, à 9 heures, la première partie de la sentence, c'est-à-dire la dégradation militaire, sur le champ de parade de l'Ecole militaire, en présence de 5,000 hommes de troupes, de plusieurs journalistes et d'une foule considérable.

Vienne, 4.—Les funérailles de François II, l'ex-roi de Naples, ont eu lieu hier dans l'église paroissiale d'Arco, dans le Tyrol. Plusieurs princes italiens assistaient à la cérémonie. Les honneurs militaires ont été rendus par deux bataillons de cuirassiers du Tyrol.

Ottawa, 4.—On dit que le Conseil Privé rendra bientôt sa décision dans l'affaire des écoles séparées du Manitoba dont il a de nouveau été saisi il y a quelques semaines. On croit généralement que le jugement du Conseil Privé renversera la décision de la Cour Suprême. En d'autres termes, il déciderait que le parlement fédéral a le pouvoir d'adopter une loi remédiant en faveur de la minorité catholique du Manitoba.

Paris, 4.—Le scandale Dreyfus a puissamment agi sur le sentiment public en France. On dit que, depuis cette affaire regrettable, la circulation de la *Libre Parole*, qui se distingue par ses violentes attaques contre les Israélites, a quadruplé dans la province. Ce journal et l'*Intransigeant* ne préchent rien moins chaque jour que le massacre en masse de tous les Israélites établis en France. Les lois sur la presse ne peuvent empêcher ces publications et la circulation rénaît de ces deux organes dépas maintenant celle de tous les autres journaux.

Au cours d'un article sur le retour de Rome, de l'évêque de Valleyfield, le "Progrès de Valleyfield" dit: Toutes les nouvelles publiées par les journaux de Montréal, dans ces derniers temps, au sujet de Mgr Emard, étaient fausses.

Jusqu'à cette jolte histoire, intitulée "Croix pour Croix" qui prêchait contre la vérité. En effet, il n'y a pas eu échange de croix entre le Souverain Pontife et l'évêque de Valleyfield, mais Léon XIII a bien voulu accepter une croix que faisait bénir notre évêque et lui envoyer en retour l'anneau qu'il portait au doigt et qu'on touché de leurs lèvres tous les monarques, les princes et les personnages distingués admis depuis quelques années auprès du Pape.

Sa Sainteté avait déjà donné à Mgr

Emard une chasuble très riche. L'évêque de Valleyfield, croyons-nous, portait cette chasuble à la fête de Noël, et il avait au doigt l'anneau de Léon XIII.

Effroyable incendie

Toronto, 6.—L'incendie le plus désastreux que Toronto ait encore enregistré dans ses annales a eu lieu ce matin.

Les pertes totales seront près de \$1,000,000. C'est incendie a pris origine au rez-de-chaussée de l'édifice du *Globe*, coin des rues Yonge et Melinda. Les flammes se sont propagées dans les directions ouest et nord, semant partout la désolation et la ruine.

Un pompier a été tué au poste et cinq de ses compagnons ont été grièvement blessés en tombant du toit d'un bâtiment en flammes. Deux des blessés ne survivront pas à leurs blessures. Le vent emportait des milliers d'étincelles sur les toits de maisons situées à près d'un mille de distance, et n'écoula été la couche de neige tombée durant la nuit et dans laquelle allaient s'éteindre les étincelles on ne sait trop où se serait arrêtée cette conflagration.

L'édifice du *Globe*, avec son atelier, ses presses, ses bureaux, etc., n'est plus qu'un monceau de cendres et un amas de plomb fondu et de fer tordu. Il en est de même de l'imprimerie de M. Brough et Caswell.

L'imprimerie de Miller et Richard a été très endommagée. C'est là l'œuvre d'un incendie qui a à peine duré une heure. Le *Globe* occupait l'édifice depuis le mois de juin 1890. On y avait fait des améliorations nombreuses s'élevant à près de \$70,000, avant de s'y installer. La compagnie a ouvert un bureau temporaire au No 10, rue King west, bureau offert par les directeurs de l'*Empire*, et le *Globe* paraîtra demain comme d'habitude.

Voici le nombre des édifices détruits avec le chiffre des pertes subies: *The Globe*, \$150,000; N. Rooney, nouveautés, \$40,000; H. Webb, restaurant, \$70,000; McKinnon Co., nouveautés, \$170,000; en outre plusieurs épiceries, résidences, imprimeries, etc., ont subi des pertes considérables.

Les pertes totales seront d'environ un million de dollars. Le *Globe* était assuré pour un montant d'environ \$94,000.

La Chine et le Japon

Paris, 5.—Une correspondance de Tokio nous donne le compte rendu d'une entrevue avec le ministre des affaires étrangères du Japon. Ce personnage soutient qu'un pays conquis peut seul faire des propositions de paix convenables. Le Japon, dit-il, saura comment traiter la Chine sans demander conseil à aucune puissance étrangère.

Berlin, 5.—La *Poste* dit que le gouvernement n'espérera aucun effort pour empêcher les officiers allemands de terre ou de mer de n'importe quel grade de servir dans l'armée chinoise. L'Allemagne désire observer la plus stricte neutralité. Cette déclaration officielle serait la réponse à la nouvelle annonçant que le colonel von Hanneken essayait de donner le commandement d'une grande partie des troupes chinoises à des officiers allemands.

J'ai été guéri de la goutte par le LINIMENT DE MINARD.

Halifax. ANDREW KING.

J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le LINIMENT DE MINARD.

Sussex. LT.-COL. C. CREWE READ.

J'ai été guéri d'un rhumatisme aigu par le LINIMENT DE MINARD.

Markham, Ont. C. S. BILLING.

Pour cartes de Noël et du jour de l'an, le plus convenable et le plus nouveau, c'est d'envoyer sa photographie. En examinant les vitrines de notre populaire photographe M. P. F. Pinsonneault vous serez convaincu que votre photographie, prise d'après le procédé, *Le Platinotype*, envoyée à un de vos amis, lui fera plus plaisir qu'une carte quelconque. Hâtez-vous de venir donner vos commandes.

Maisons à Vendre

Grand avantage pour une personne qui désire prendre commerce

Deux magnifiques maisons, dont une en briques, avec cuisine et autres dépendances modernes, et l'autre en bois, à 2 logements, avec toutes les améliorations modernes, toutes deux situées près de la gare du C. P. R. Excellent poste d'affaires pour une personne qui voudrait tenir un commerce quelconque. Conditions très avantageuses. Pour toutes informations s'adresser à CHARLES PAGE, Magasin Beaudry & Page, 22-6-94

Moulin à Vendre

Un moulin à scie, avec planeur, machines à bardeaux, moulages à gaudriole, mû par un bon pouvoir d'eau, situé dans la paroisse de N.-D. du Mont-Carmel, rang St Mathieu, à trois milles de la gare du Lac à la Tortue, est en vente.

En plus, une bonne maison, avec dépendances et autres bâtiments, ainsi que plusieurs terres à bois. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, M. OLIVIER LAMOTHE, au Lac à la Tortue ou à M. Jos. Lamotte, marchand, 21 rue du Platon, Trois-Rivières. 13-10-94—3m

Aux Dames! Aux Demoiselles!

Nouvelle Méthode de Coupe

MADAME JOS. HAMEL, à l'honneur d'annoncer à ses anciennes clientes et au public en général qu'elle vient d'ajouter à son établissement de modiste, pour la confection des robes et manteaux, une nouvelle méthode de coupe, qui donne toujours satisfaction garantie, dans l'ajustement.

Voici le diplôme qui lui a été décerné à l'Académie de Coupe de Robes, de Madame E. L. Ethier, 38 Rue St-Denis, Montréal.

ACADEMIE DE COUPE DE ROBES
Règle Systématique du Tailleur Français
Dame E. L. Ethier. Améliorée et perfectionnée par Belle Julia Penley

Décernée à Madame Jos. Hamel, Trois-Rivières, P. Q.
Date le 9 février 1894.

Dame E. L. ETHIER, Principal
Mrs JULIA PENLEY, inventeur.

Pour l'avantage des Dames et des Demoiselles qui désiraient apprendre cette méthode, je donnerai des leçons et montrerai la méthode de coupe qui est reconnue la plus simple, la plus saine, donnant des résultats tels que désirés, et s'appliquant dans quelques jours.

La coupe comprend le dessin des patrons, l'assemblage, l'essayage, la rectification la garniture du corsage, la jupe, le manteau et le chapeau. Comme par le passé, j'apporterai une grande attention aux commodes que l'on voudra bien me confier.

Mde Jos. Hamel, 191, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. 13-3—1a.

EPILEPSIE

Attaque de Nerfs, Débilité Nerveuse. Un remède pour les crises épileptiques et les résultats de ces maladies. Le moyen de les guérir sera envoyé gratis sur demande. M. G. ROSCOE, 36, rue de Salaberry, Montréal. 7-8-94—1a

REMILLARD & FRERE PROPRIETAIRES

29, Rue St-Georges, 29 TROIS-RIVIERES.

MANUFACTURIERS D'engins, Machineries pour Moulins de tout genre

Arbres de Couche, Poulies, etc., Poêles, Charrues, Chaudrons



Une visite est sollicitée. REMILLARD & FRERE

On recevra à ce Bureau, jusqu'à jeudi, le 10 jour de Janvier 1895, des souscriptions cachetées, adressées au sous-secrétaire de la Commission pour la navigation du Pont de Burlington, pour la construction de la pile du pont central et des culées d'un Pont tournant sur le chenal de Burlington, près de la cité de Hamilton, Ontario, suivant les plans et devis exposés au bureau de la Douane de Hamilton, au bureau de l'ingénieur résident, 36 rue Toronto, à Toronto et au Département des Travaux Publics à Ottawa.

On ne prendra en considération que les sousmissions faites sur les imprimées fournies et signées de la main des concurrents. Chaque sousmission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à la somme de deux mille piastres (\$2,000), payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; si la soumission n'est pas acceptée. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des sousmissions.

Par ordre, E. F. E. ROY, Secrétaire

Département des Travaux Publics, Ottawa, 31 Décembre, 1894.

Canada, Province de Québec, District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE. No 560.

Dame MARIE ADELAIDE NEAULT, de la paroisse de St-Barnabé, épouse de Louis Dolo: Héroux, marchand de la dite paroisse, diocèse autorisé à ester en justice. Demanderesse, vs. Le dit LOUIS DOLOR HEROUX. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le sept janvier, mil huit cent quatre-vingt-quatre (1894). Trois-Rivières, 5 Janvier, 1895.

OLIVIER & DESY, Avocats de la Demanderesse.

Corporation DE LA CITÉ Des Trois-Rivières

AVIS PUBLIC Les personnes qui font usage de la lumière électrique provenant du plant appartenant à la Corporation de cette Cité, devront payer d'ici au 15 Janvier courant, le premier terme de l'anné courante, qui expirera le 30 Avril prochain.

La lumière électrique sera discontinuée à toute personne qui n'aura pas payé le quinze du courant.

L. T. DESAULNIERS, Sec-Trés. Corp. des Trois-Rivières. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 4 Janvier 1895.

MUSIQUE et livres de musique de toutes sortes. Toutes espèces d'instruments de Musique. Manufacturiers de Tambours et autres instruments pour l'armée, l'Église, les Cravates, les orchestres et les écoles de Musique.

En achetant de nous, vous avez le choix du plus grand assortiment d'aucun établissement au Canada. Pour sauver le plus avant d'acheter ailleurs. Écrivez pour nos catalogues, mentionnant ce dont vous avez besoin.

WHALEY ROYCE & CO., Toronto, Ont. 10-4-94—1a

PATATES

EARLY-ROSE, 1ère qualité. Par char et en Détail.

3 CHARS d'Avoine à 40c. le Minot.

1 CHAR de Pois Cui sant, à 78c. le Minot.

1 CHAR de Fèves blanches à 1.45 le Min

Nous payons le plus haut prix pour les quarts vides d'huile de charbon.

L. T. CORMIER

35, 37, 39 & 41, Rue St-Antoine TROIS-RIVIERES. 1-7-94—1a

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure. No 559. Charles Pagé, entrepreneur et commerçant de la Cité des Trois-Rivières, Demandeur, vs. James Sterritt, du lieu appelé Great Falls, dans le comté de Green, dans l'état de New York, un des États-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois

Trois-Rivières, 7 Janvier 1895.

J. B. O. DUMONT, Dép. G. C. S.

F. S. TOURIGNY, Proc. du Demdr.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit. No 818. Séverin Forest, conducteur de mailles, de la ville de Nicolet, Demandeur, vs. Alexis Tropanier, ci-devant de la paroisse de St-Wenceslas et actuellement du lieu appelé Lowell, dans l'état du Massachusetts, un des États-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois

Trois-Rivières, 7 Janvier 1895.

J. B. MEILLEUR BARTHE, Dép. G. C. C.

F. S. TOURIGNY, Proc. du Demdr.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit. No 8. Joseph Luiger Poisson, cultivateur, de la paroisse de Gentilly, Demandeur, vs. Onesime Fontaine, ci-devant de la paroisse de Gentilly et actuellement de lieux inconnus aux États-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois

Trois-Rivières, 7 Janvier 1895.

J. B. MEILLEUR BARTHE, Dép. G. C. C.

F. S. TOURIGNY, Proc. du Demdr.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit. No 8. Joseph Luiger Poisson, cultivateur, de la paroisse de Gentilly, Demandeur, vs. Onesime Fontaine, ci-devant de la paroisse de Gentilly et actuellement de lieux inconnus aux États-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois

Trois-Rivières, 7 Janvier 1895.

J. B. MEILLEUR BARTHE, Dép. G. C. C.

F. S. TOURIGNY, Proc. du Demdr.

BUREAU de POSTE DES TROIS-RIVIERES

1 Octobre 1894.

MALLES ARRIVÉE DÉPART.

PAR LE PACIFIQUE. Section Ouest.

EXPRESS. Montréal et Outart. 12.15 P.M. 3.40 P. M.

Yamachiche, Rivière et Soré. " " " "

Maskinongé, Berthier et Soré. " " " "

Rivière-Union Est et Ouest. " " " "

Ottawa. " " " "

Section Est.

EXPRESS. Québec et Est. 4.20 P.M. 11.40 A. M.

Champlain. " " " "

Batiscan et Ste-Anne la Pêrle. " " " "

PAR LE GRAND TRONC. Rivière-Union (Est). 9.30 A.M. 11.00 A. M.

St-Régis. " " " "

St-Régis. " " " "

St-Régis. " " " "

St-Régis. " " " "

St-Régis. " " " "

St-Régis. " " " "

J. C. ROUSSEAU & Cie

MANUFACTURIERS DE :

GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE

SODA, Etc., Etc.

Embouteilleurs de Bière de divers Manufacturiers, tels que

Labatts, Dawes & Cie, William Dow & Co.

BIERE & PORTER DE JOHN LABATT De London, Ont.

Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les commissions et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

Neuf Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze et onze Diplômes obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des États-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Sauveur originale et fine, purité garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpasés.

(ORIGINAL CAXTON)

L'eau Minérale Caxton

Remède préparé par la nature

L'Eau Minérale Caxton gazeuse est très recommandable à tous ceux qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins.

Cette eau est aussi un tonique puissant. Voir *Dispensaire des États-Unis*, 1894, page 184; Caxton est une des 4 seules Eaux Minérales Canadiennes y mentionnées. En vente à la Pharmacie WILLIAMS, Hôtel LEVASSEUR et Restaurant COMEAU.

P. A. GOULIN & Cie. MARCHANDS DE

Fer & Quincailleries

EN GROS ET EN DETAIL

A L'ENSEIGNE — DE LA

SCIE RONDE Coin des Rues Coin des Rues

Platon & Craig TROIS-RIVIERES

SPECIALITE :

Bois et Garnitures pour Voiture, Fer et Acier en barre, Peinture, Huile, Vernis, Ciment, Plâtre, Etoupe, Coaltar, Vernis à bardeau, Courroie, Câble, Etc. Assortiment complet pour garnitures de maison.

Le tout à des Prix réduits

25-7-90—1a

Librairie du Sacré-Cœur

P. V. AYOTTE

LIBRAIRE-ÉDITEUR

171 & 173, Notre-Dame

Portes voisine de la Banque du Peuple TROIS-RIVIERES

Rappelez-vous que M. P. V. AYOTTE est en position plus que jamais de donner la plus grande satisfaction, tant sous le rapport des prix que la qualité de ses marchandises qui consistent en articles de librairie, tel que :

Livres de dévotion et autres, Livres classiques de toutes sortes, Objets religieux et de fantaisie, Imageries, Chapelets, Médailles, Croix, Chromos, Albums, Articles pour fleurs, Cierges, Huile d'Olive, etc.

En Gros et en Détail

Reliure en tous genres

Livres Blancs pour les Banques, et pour le Commerce, Réglage, Numérotage et Perforage, Reliure de Luxe, une Spécialité ;

Les ordres par écrits recevront la plus stricte attention

P. V. AYOTTE, Libraire.

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame

Trois-Rivières.

Des échantillons de tous ces ouvrages peuvent être vus à nos ateliers, où ceux qui voudront bien nous favoriser de leur commande pourront faire leur choix

notre collection de types de goût et d'ornementation est des mieux choisies et des plus variées.

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Toute communication devra être adressée à

P. V. AYOTTE, TROIS-RIVIERES, P. Q.

IMPRESSIONS

— DE —

LUXE

Avec les types les plus récents et du meilleur goût de façon à satisfaire à toutes les exigences au bureau de

TRIFLUVIEN

171 & 173

NOTRE-DAME

TROIS-RIVIERES

On imprime à cet atelier avec ponctualité et dans les derniers goûts typographiques tous les ouvrages de ville, tels que